BULLETIN MUNICIPAL N°22 – Avril 2019

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr

Sommaire

EDITO : budget 2019… PAGE 1

COMMUNICATION
- CR des conseils municipaux 29/11-08/01-26/02 PAGE 3
- Inscriptions sur les listes électorales PAGE 4
- Les NAPs : retour à 4 jours PAGE 5
- Recensement 2ème trimestre 2019 PAGE 5
- Extinction de l'éclairage public PAGE 5
- SIAEP : usine d'assainissement d'eau PAGE 6
- Vote du budget : le 09/04/2019 PAGE 6
- Elections européennes du 26 mai PAGE 6
- SIRS : transports scolaires PAGE 6
- Inscription école maternelle RPI PAGE 6
- ALEC 18 PAGE 7
- CDC : tri des déchets PAGE 7

AVIS A LA POPULATION
- Fibre PAGE 7
- Projet d'une aire de covoiturage PAGE 7
- Projet d'éco-pâturage PAGE 7
- Nuisances de voisinage PAGE 7
- Restaurant les Rives du Cher PAGE 8
- Les jardins partagés PAGE 8

PENDANT CE TEMPS-LÀ À SAINTE-THORETTE
- Week-end Famille en fête PAGE 8
- Printemps des poètes PAGE 8
- 1000 lectures d'hiver, 5ème édition PAGE 9
- A la médiathèque… PAGE 9

LAISSON PARLER NOS TAURICIENS
- Cérémonie du 8 mai 1945 PAGE 9
- Les p'tites mains PAGE 9
- Les p'tits pieds PAGE 9
- Sortie Laser Quest PAGE 9
- Portes ouvertes ABUL PAGE 10
- Pâques : chasse aux œufs PAGE 10
- Etonnante balade PAGE 10
- Troc Plants à Preuilly PAGE 10

CALENDRIER PAGE 10

Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline PINAULT

Edito : le mot du Maire



Je vous ai souvent parlé de la nécessité d'un financement important des services rendus au public. C'est un gage de justice sociale. Dans cette optique, les politiques menées par les différents gouvernements qui se sont succédés ne me conviennent pas. Toujours le même discours:'' il faut faire des économies.''

Toujours les mêmes conséquences: supprimer les services publics alors même que l'écart des salaires entre les riches et les autres se creuse avec une régularité exaspérante. L'augmentation annuelle de 15% des plus hauts salaires de l'entreprise Renault après les déconvenues de Mr « Carlos » en sont le plus triste symbole.

Sans services publics, ce sont les plus fragiles qui souffrent le plus mais il n'est agréable pour personne de faire la queue à la poste ou d'entendre de la musique au téléphone en attendant un hypothétique interlocuteur lorsqu'on appelle la sécurité sociale, la CAF, etc. Pourquoi cette entrée en matière ? Pour bien vous faire comprendre que même si ce n'est pas agréable, l'impôt est nécessaire, il est seul garant des capacités des collectivités à financer leurs projets. Sur la commune de Ste-Thorette, deux périodes ont été riches en réalisations, les mandats qui ont débuté en 1995 et 2008.

Avec entre autre :

- l'achat de l'ancien café et sa rénovation avec des accords passés avec l'office des HLM
- les enfouissements de l'éclairage public route de Bourges et les aménagements de la voirie.
- l'aménagement du hameau de Plotard (voierie, espaces verts)
- la construction de l'atelier municipal
- les travaux sur l'église
- et surtout l'achat des ''maisons Blot'' pour en faire un multi service et 3 logements sociaux.

Ce ne sont que des exemples. Bien d'autres actions ont été menées, dont une capitale : le lancement du projet éolien. Sur cette période, les taux d'imposition locale ont été augmentés : de 3% en 2001, de 3% en 2002, de 2% en 2004 puis de 3% en 2006 sous la gouvernance de Claude Gilbert pour rétablir l'équilibre financier.

La commune avait changé pour le bien des Tauriciens et le taux d'imposition malgré les augmentations n'était pas excessif,

comparé à celui des autres communes semblables en population et en services.

Lorsque nous avons été élus en 2014, nous avons augmenté les taux de 2% pour essentiellement répondre à un emprunt important pour financer la construction de l'école. A l'époque je vous avais expliqué que cela entraînait une augmentation de l'impôt local de 7€ par personne.

Aujourd'hui, au niveau de la CDC, nous sommes à la 8ème place sur 12 pour la taxe d'habitation et à la 5ème place sur 12 pour le foncier bâti si on va du taux le plus haut au taux le plus bas.
Au niveau départemental et si nous prenons en référence des communes semblables à la nôtre, le résultat est assez similaire :

Communes	Sainte-Thorette	Preuilly	Plou	Villeneuve	Vouzeron	Saint Lauren	Soulangis	Senneçay	Azy	Menetou-Ratel
Habitants	477	450	508	446	572	452	482	459	495	486
TH	15,72	20,93	19,11	18,2	18,8	19,87	21,32	21,04	20,77	19,78
TFB	12,88	12,75	10,47	13,87	15,06	15,84	18,62	13,85	13,15	11
TF non B	29,96	32,88	31,59	30,41	44,63	37,86	41,96	38,16	36,94	29,36
T entreprise	19,83	19,88	17,65	22,64	21,74	14,65	30,4	20,41	25,06	23,32
Somme	78,39	86,44	78,82	85,12	100,23	88,22	112,3	93,46	95,92	83,46
Classement	10	6	9	7	2	5	1	4	3	8

source : http://www.impots-locaux.org/impots-locaux-cher-18/

Sur les 10 exemples nous nous situons :
- 10ème toutes taxes confondues
- 10ème pour la taxe d'habitation
- 7ème pour le foncier bâti
- 10ème pour le foncier non bâti
- 8ème pour la taxe sur les entreprises

On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres et il est évident que dans le Cher il y a des communes avec des taux inférieurs aux nôtres, il y en a aussi dans la CDC (Cerbois, Lazenay, Limeux, Poisieux...) Si cela vous intéresse, vous pouvez aller sur internet: http://www.impots-locaux.org/impots-locaux-cher-18/

Depuis 2014, grâce à l'apport des éoliennes, de l'aide de la CDC et d'une recherche active de subventions nous avons, comme nos prédécesseurs de 1995, transformé la commune.

L'école a été finie et financée – La micro-crèche offerte par la CDC – Les réseaux de la rte de Mehun enfouis et la sécurité assurée- Les abords du local technique entièrement réaménagés- La mise aux normes des bâtiments publics (AD'AP) réalisée – La gestion du cimetière en voie de réalisation – Le plan 0 pesticide avec un achat de matériel important (balayeuse, broyeuse, tracteur Kubota) finalisé – la médiathèque construite.

Nous terminons notre mandat par 4 petits chantiers : les jardins partagés, l'éco-pâturage, l'aire de covoiturage et les travaux nécessaires pour la sécurité sur l'église.

Pour assurer des finances saines à nos successeurs et compte-tenu de la baisse continue des dotations de l'état et de tous les éléments que j'ai développés, je proposerai au conseil municipal du 9 avril une hausse des taux de 3% :
- La taxe d'habitation passe de 15,72 à 16,19
- Le foncier bâti de 12,88 à 16,19
- Le foncier non bâti de 25,96 à 26,74
- La CFE de 19,83 à 20,43

Le produit fiscal augmentera ainsi de 5322€ l'an passant de 177 296€ à 182 618€ ce qui représente une augmentation moyenne par habitant de 11,16€ ou une augmentation moyenne par habitation de 20,47€ pour la part communale.
Je veux jouer franc jeu avec vous. Il est bien évident que vous pouvez assister au conseil du 9 avril pour entendre les avis des conseillers et prendre acte du vote. A cette occasion et dans le plus strict respect de la bienséance, vous pourrez demander à prendre la parole et vous exprimer.

Pour être complet, après 5 ans passés au service de la commune je vois tous les jours des choses importantes à réaliser mais nous n'avons pas le temps de le faire. Cette augmentation des impôts locaux doit être une incitation pour nos successeurs à mener à bien des projets qui me semblent indispensables :

- la création d'un point restauration à Ste Thorette pour nos scolaires.
- l'aménagement de la salle municipale pour profiter d'un volume conséquent de ce bâtiment et en assurer l'efficacité énergétique.
- La couverture du terrain de tennis actuellement inscrite dans le contrat avec le gouvernement par la CDC.
- Un fonctionnement de la médiathèque à la hauteur de l'outil que nous avons mis en place.
- les enfouissements de réseaux et les trottoirs route de Villeneuve, au lotissement du bord du Cher et à Fublaine.
- et bien sûr tant d'autres choses que d'autres proposeront…

Bien à vous
Mr Le Maire

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 29/11/19 *(Céline)*

1/ Validation du GR 41

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver le tracé actuel sur Sainte-Thorette, de s'engager à maintenir l'emprise de celui-ci dans le domaine public en l'inscrivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée et d'autoriser la réalisation du balisage.

2/ Soutien aux Missions Locales Jeunes - Motion

L'état envisage des expérimentations de fusion de Missions Locales avec Pôle Emploi qui remettraient en cause à la fois la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des Missions Locales, comme service public de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes.
En conséquence, le conseil municipal de Ste-Thorette soutient la motion de l'Union Nationale des Missions Locales adressée au gouvernement et refuse toute expérimentation de fusion.

3/ Demande de retrait de la commune de Massay de la CDC Cœur de Berry

A la demande de la commune de Massay de sortir de la CDC le dépouillement du vote a donné les résultats suivant pour 40 bulletins : 27 POUR, 7 CONTRE, 5 ABSTENTIONS, et 1 NUL
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce retrait.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité : 11 POUR

4/ SIAEP Rapport annuel

Le conseil prend acte du rapport présenté par le SIAEP pour 2017 sur le prix et la qualité de l'eau.

5/ Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Maire propose de confier à l'agence CIT la mission pour un accompagnement dans la mise en œuvre du RGPD. Les modalités précises de mise en œuvre étant en fonction du volume complet de la charge de travail.

6/ Convention mise à disposition- NAP

Une convention pour une mise à disposition de 4 heures par semaine durant les périodes scolaires pour les NAP (nouvelles activités périscolaires) de monsieur Loïc LAFON adjoint d'animation, est établie entre la commune et le SIAGE.
Le conseil autorise monsieur le Maire à signer la convention.

7/ Communiqué syndicat CGT – DDT 18

M. le Maire donne lecture du courrier reçu du syndicat CGT de la DDT 18 concernant le projet d'organisation territoriale des services publics du département, à savoir :

- le regroupement de la DDT 18 et DDT 36,
- la création d'un service interministériel des moyens et du budget,
- le développement du travail nomade des agents.

Le conseil municipal décide de soutenir le mouvement de la CGT.

8/ Délibération autorisant le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissements (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent)

Il est proposé de faire application de cet article à hauteur maximale de 188 626 € soit 25% de 754 506.07 € (montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2018)
Le conseil accepte les propositions.

Infos diverses

- Terrain de tennis : couverture du terrain en panneaux photovoltaïques (projet 220 000 €)
- Référent prévention ACMO : M.DOIREAU est nommé à ce poste

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 08/01/19 *(Céline)*

1/ Travaux Eglise budget 2019

Travaux de rejointoiement sur corniche en pierre et mise en sécurité des contreforts, reprise des solins et arase pour un montant de 8461.08 € HT dont 6384.43 € de subventions (DETR et fond de concours CDC).

2/ Laboratoire d'analyses du cher – prestation diagnostic hygiène avec dossier graphique.

M. le Maire rappelle le projet d'installer dans la salle des fêtes une cantine satellite.
Il est nécessaire de procéder à un diagnostic hygiène avec dossier graphique qui permettra de disposer d'un état des lieux des installations et savoir si elles répondent aux exigences de la règlementation européenne en vigueur, d'avoir une analyse sur les pratiques d'hygiène et être conseillé afin de les améliorer, d'avoir un avis sur un éventuel projet de rénovation d'aménagement de locaux ou d'investissement en matériel. Le devis s'élève à 700€.
Le conseil autorise M. le Maire à signer.

3/ SDE compétence « bornes de recharge de véhicules électriques »

Considérant que la commune est adhérente au SDE 18, le conseil décide de transférer au syndicat la compétence relative aux infrastructures de recharge des véhicules électriques à compter du 8 janvier 2019.

4/ Subventions réalisation d'une aire de covoiturage équipée d'une borne électrique

La commune souhaite développer un service sur un site central du village dans le cadre de la transition énergétique et faciliter l'éco-mobilité.
Les travaux d'aménagement s'élèvent à :

- Aménagement aire de covoiturage :	14811.40 €HT
- Borne recharge électrique :	6300,00 €HT
- Borne foraine	4995,00 €HT
- Raccordement électrique	1077,60 €HT
total :	27184,00 €HT

Subventions pays de Vierzon : 17 751.20 €, fonds propres : 9432.80 €

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 08/01/19 (Suite) *(Céline)*

5/ Subventions création des jardins partagés
Des jardins partagés vont être installés au sein de la médiathèque pour un coût de 6310.72 € HT
Subventions pays de Vierzon : 5048.56 €, fonds propres : 1262.16 €

6/ Subvention éco-pâturage
Un projet d'éco-pâturage en relation avec les jardins partagés est à l'étude, le coût est de 5 353.40 € HT pour les abris et les clôtures. Une convention avec C2S Vierzon sera établie pour la mise à disposition de quelques moutons.
(Subvention de 2141.36 €, fonds propres : 3212.04 €)

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 26/02/19 *(Céline)*

1/ CDC : modification des statuts
Suite au départ des communes de Mehun, Allouis et Foëcy, le périmètre de la CDC est redéfini ainsi que les compétences.
Le conseil prend acte de ces modifications.

2/ Contrôle des jeux : répartition de la facture
A l'initiative appréciée de la mairie de Preuilly, nous avons mutualisé le contrôle de nos jeux coût : 240 €TTC pour 5 jeux dont un sur Preuilly.
La répartition est de 160 € pour Ste-Thorette et 80 € pour Preuilly.

3/ SBPA convention 2019
Convention relative à la mise en fourrière animale des chiens errants, le coût est de 213.30 € (474 habitants x 0.45 €)

4/ SDE rénovation éclairage public salle des fêtes
Le montant est de 3551 € à la charge du SDE et 1521.86 € pour la commune.

5/ SDE (ajout aux délibérations)
Points à ajouter aux délibérations du 8 janvier :
- Le nombre de bornes électriques
- La participation financière
- Le stationnement gratuit réservé pour la recharge des véhicules électriques.

6/ Révisions des loyers HLM
L'OPH du Cher a décidé d'appliquer une augmentation de 1.25 % sur l'ensemble de son patrimoine.
L'augmentation sera appliquée sur les logements HLM situés rue de l'Eglise

7/ DRAC demande de subvention pour médiathèque
Le fonctionnement nécessite de valoriser l'offre en terme d'ouvrages, de jeux, de CD pour répondre aux objectifs.
Une subvention peut être demandée auprès de la DRAC, montant des achats : 2586.12 €

8/ LUMIPLAN : maintenance
Suite à l'achat du panneau d'information, il y a lieu de prendre une maintenance. Deux propositions :
- SECURITE pour 1380 € TTC
- SERENITE pour 1980 € TTC

Le conseil décide de se renseigner auprès des différentes mairies qui détiennent un LUMIPLAN.

Infos diverses
- AMF : appel à la mobilisation des Maires de France contre l'antisémitisme : le conseil propose de planter un arbre dans les jardins de la médiathèque.
- Le conseil prend acte de la demande de démission de Mme GUT de son poste à la mairie de Ste-Thorette.
- Le maire fait une présentation rapide du projet d'installation d'une cantine scolaire dans la salle des fêtes.

Rappel : les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.

Rappel inscriptions sur les listes électorales *(Céline)*

Etes-vous bien inscrit sur les listes électorales ? Pour le savoir :

1/ Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Elections » sur le service en ligne « interroger sa situation électorale »

2/ Renseigner le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom, prénoms, date de naissance).

3/ Vous obtenez la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire une vérification dans une autre commune ou vous inscrire directement.
Ceci vous permettra de vous assurer que vous pourrez voter aux prochaines élections européennes, qui auront lieu le 26 mai prochain.

Les NAP : retour aux 4 jours *(Laurent)*

Après plusieurs années sous le régime des nouveaux rythmes scolaires à 4,5 jours, auxquels étaient associés les NAP (Nouvelles activités Périscolaires), le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Preuilly-Sainte-Thorette a fait la demande de dérogation pour retourner à 4 jours (rythme étalé sur lundi, mardi, jeudi et vendredi, pas d'école le mercredi). Cette dérogation a été acceptée par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) et prendra effet à la rentrée en septembre 2019. Cette décision fait suite aux difficultés du RPI à organiser et financer les NAPs.



Rappel Recensement 2ème trimestre 2019 *(Céline)*

Si vous êtes nés en 2003 que vous avez 16 ans en Avril, Mai et Juin, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.



Extinction de l'éclairage public *(Guylaine)*

Pour information …

HORLOGES ASTRONOMIQUES : elles exercent un contrôle temporel. Ces horloges sont très précises et déterminent automatiquement - par des calculs mathématiques - l'heure à laquelle il est nécessaire de déclencher l'allumage de l'éclairage et de l'éteindre. Contrairement aux horloges mécaniques, l'horaire d'allumage varie donc de jour en jour, puisqu'il s'accorde en fonction des cycles diurnes et nocturnes.

La loi …

« Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire qui dispose de la faculté de prendre des mesures de limitation de fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes ».

« Les émissions de lumière artificielle entraînent des troubles aux personnes, à la faune, à la flore, aux écosystèmes, un gaspillage énergétique et empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de suppression ou de limitation » Décret n° 2011-83 du 12/07/2011.

Notre décision, vous la connaissez… l'extinction de l'éclairage public sur la commune.

À certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Cette mesure vise donc des avantages à la fois économiques et écologiques.

En chiffre … à Sainte Thorette

Baisse du coût de la facture énergétique

- 50 % d'heures d'éclairage public économisées
- 120 points lumineux
- 11 armoires

L'extinction nocturne sera donc prochainement appliquée dès l'installation des panneaux de signalisation à l'entrée du village.



SIAEP : usine d'assainissement de l'eau *(Laurent)*

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) a décidé, sous maîtrise d'œuvre de son fermier VEOLIA, de mettre en place sur le réseau, au niveau du château d'eau de Preuilly, une usine d'assainissement de l'eau visant principalement à abaisser radicalement le taux de nitrate et de calcaire de notre eau.

Après analyse de plusieurs plans de financement et avec la volonté d'impacter le moins possible le coût du m3 d'eau pour les usagers, le syndicat a opté pour un financement sur 15 ans.

L'impact sur le coût de l'eau sera d'environ 30c par m3 d'eau, soit une augmentation d'environ 45€ par an pour un foyer moyen. Ce coût reste nettement inférieur au coût masqué qu'implique le calcaire sur l'entretien de notre réseau, à titre collectif comme à titre individuel.

Le planning reste à consolider mais la mise en service devrait être réalisée au deuxième semestre 2020.



Vote du budget *(Laurent)*

Le vote du budget aura lieu en mairie le 09/04/2019. Tout habitant peut y assister, il suffit de se présenter en mairie en début du conseil municipal à 18h30.



Elections européennes du 26 mai *(Céline)*



Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019.

En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, en Polynésie française et dans les bureaux de vote ouverts par les ambassades et postes consulaires situés sur le continent américain où le vote a lieu le 25 mai.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Inscription école maternelle et primaire du RPI *(Laurent)*

L'inscription au Regroupement Pédagogique de Preuilly-Sainte-Thorette se fait, de préférence en matinée, auprès de la secrétaire du SIAGE Mme BLANCHANDIN. 4 place de l'église 18120 PREUILLY - Tél.: 02 48 51 13 57 /
fax : 02 48 51 13 57 - Mail : siage.preuilly@wanadoo.fr



SIRS : transports scolaires *(Noëlle)*



Lors de la réunion du 25 février 2019, les représentants de la Région Centre nous ont informés que des contrôles seraient exercés dans les bus scolaires: **vérifiez que les cartes des enfants sont à jour**. Si les cartes des transports sont mises près des téléphones portables, ces cartes peuvent se démagnétiser.

Pour la saison 2019-2020, les familles seront informées en mai des possibilités d'inscription dès le 04 juin 2019, la date limite pour s'inscrire sera le 12 juillet pour les inscriptions papier et le 25 juillet pour les inscriptions en ligne. Les paiements en ligne sont possibles. Vous pourrez, sur le site REMI, accéder à de nouvelles informations : des fiches horaires seront consultables à partir du 5ème jour avant le 1er transport.

Communication (suite)

ALEC 18 *(Noëlle)*

Connaissez-vous l'ALEC 18 ? L'ALEC, Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher, service public de conseils pratiques et gratuits que vous pouvez contacter dans le but d'obtenir des informations pour bien isoler votre maison, choisir le type de chauffage, contacter des professionnels, solliciter les aides financières éventuelles et bien choisir les appareils ménagers.

Coordonnées de l'ALEC: Espace INFO ENERGIE Hôtel d'Entreprises, îlot 6, 8, rue Emil martin, 18000 BOURGES / Tel 02 46 08 11 02 / Courriel: cher@infoenergie-centre.org / Horaires: du lundi au vendredi 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H0

CDC : tri des déchets *(Madeleine)*

Les points ci-dessous ont été évoqués lors de la réunion de la CDC du 14/02/2019 :

- Agrandissement de la Déchetterie de Lury-Sur-Arnon. Pour ces travaux une subvention de 50% est attendue. L'Appel d'offre pour les travaux sera fait dès la subvention obtenue. Pour la recyclerie un contrat a été passé avec EMMAÜS. Un badge sera nécessaire pour entrer et sortir de la déchetterie.

- Un centre de TRI mutualisé sera effectif à l'horizon 2020/2021, permettant de recycler la totalité des déchets. 18 collectivités seront représentées : 56% pour le CHER – 42% pour la NIÈVRE et 2% pour l'INDRE. 22000 tonnes de déchets seront traitées. Le siège social sera à Bourges avec 17 emplois prévus.

- Mise en place des brigades volantes pour la vérification du tri sélectif sur 3 mois en 2 périodes. Des pastilles de couleurs différentes seront appliquées sur les containers indiquant si le tri sélectif est respecté ou ignoré.

Important : l'amiante peut être déposée gratuitement à Vierzon à raison de 2m3 par an, ceci est valable pour les particuliers et les communes.

Avis à la population

La fibre *(Noëlle)*

Pour ceux qui n'ont pu venir à la réunion du 24 janvier à BRINAY et qui souhaitent se raccorder à la fibre, quelques informations sont disponibles en mairie.

Projet aire de covoiturage *(Laurent)*

La place des ormes est toute appropriée pour développer le covoiturage, existant déjà mais non formalisé par une structure adaptée. Le projet est donc avancé de construire un parking aménagé, incluant notamment une borne de recharge électrique. A suivre…

Projet d'éco pâturage *(Laurent)*

L'éco pâturage, assuré par quelques moutons, viendrait en complément du projet de jardins partagés, à la demande des enseignantes et de la micro-crèche, pour sensibiliser les enfants à la vie animale, à travers son observation. Le projet est à l'étude. A suivre…



Nuisances de voisinage *(Laurent)*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° - 2011-1-1573 PORTANT RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER et s'appliquant à SAINTE-THORETTE.

Article 1er « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Les dispositions s'appliquent à tous les bruits de voisinage.

Article 15 « Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :



de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi
de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés. »

Avis à la population (suite)

Café Restaurant LES RIVES DU CHER *(Alain)*

Madame GATOUSSI souhaite cesser la gestion du restaurant « Les Rives du Cher » en juin 2019. Peut-être y a-t-il, parmi les Tauriciennes et les Tauriciens, des personnes intéressées par cette fonction. Si cela est le cas, faites-vous connaître en mairie ou à la CDC.

Ce qu'il faut savoir :
1/ C'est la Communauté de Communes Cœur de Berry qui est compétente dans le choix du prestataire, néanmoins, il nous a été demandé de prospecter de façon à essayer de dénicher le « bon » gestionnaire.
2/ Un bail de 3-6-9 ans est établi entre le bailleur (la CDC) et le preneur.
3/ Le montant actuel du loyer est de 400€HT soit 480€TTC. Le montant futur devra être voté en conseil communautaire.
4/ Pour toutes précisions, vous pouvez prendre contact avec la mairie ou la CDC.

Les jardins partagés *(Alain)*



Dans le cadre de la médiathèque 3ème lieu, les jardins partagés vont démarrer. Des réflexions ont été menées et des plans définis, des aménagements sont possibles. Je souhaite insister sur la nécessaire implication de toutes celles et tous ceux qui soutiennent le projet et particulièrement l'école et la micro-crèche avec lesquelles nous souhaitons établir des partenariats.
Dans très peu de temps, la mise en place d'un abri de jardin de 6 m par 3m est prévue. Symboliquement, je souhaite associer les parents d'élèves et les parents de la crèche à cette action, leur présence éventuelle étant pour nous une source de motivation pour les enfants. Les autres habitants, s'ils le souhaitent, seront bien sûr les bienvenus.
Ces jardins, au delà d'une production de légumes et de fruits à partager (qui sera toujours aléatoire), doivent devenir, comme l'ensemble de la médiathèque, un lieu de rencontre où il fait bon vivre.
Un calendrier de travaux sera établi dès que possible pour permettre à chacun de s'investir selon ses motivations et ses disponibilités.

Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette

Week-end Famille en fête *(Laurent)*

Les 2 et 3 février dernier, la municipalité a organisé une manifestation haute en couleurs à laquelle ont participé de nombreux visiteurs, pas seulement Tauriciens… En partenariat avec la CAF et la CDC, Laurianne Costa, la maîtresse de cérémonie, a proposé différentes animations et spectacles autour du conte, du clown et des ateliers ludiques pour petits et grands. La médiathèque, la salle des fêtes et même la salle de motricité de l'école ont été soumises à rude épreuve pour accueillir tous les visiteurs. Deux spectacles ont notamment fait la salle des fêtes comble, celui de Yann Costa « Osito et moi » et celui de Sébastien Coppolino « le véto-libraire ». Merci à tous les bénévoles qui ont fait de ce week-end, un beau moment de vivre ensemble sur la commune.







Printemps des poètes *(Sylvie)*



Extrait du Berry : » Une soixantaine de spectateurs a assisté à la soirée poésie animée par Michel Grange, à la médiathèque, samedi soir. Pendant plus d'une heure, le musicien poète a enchanté le public, en interprétant des chants et poèmes de Louis Aragon, Lamartine, Victor Hugo, Paul Verlaine… mis en musique par Léo Ferré et Georges Brassens. Michel Grange a chanté l'amour, heureux ou malheureux, avec cette sensibilité et cette sincérité qui déclenchent des émotions en cascade et donne la chair de poule. Un spectacle qui s'est achevé avec le verre de l'amitié partagé avec l'assistance.

Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette (suite)

1000 lectures d'hiver, 5ème édition *(Laurent)*

Pour la cinquième année consécutive et pour la première fois dans la médiathèque fraîchement inaugurée de Sainte-Thorette, l'ASSOciation TAUricienne de LOisirs Assotaulo accueillait les 1000 lectures d'hiver. Ce fut la lecture par Franck MAS du livre « Les enfants éblouis » de Yan ALLEGRET. L'histoire mettant en scène une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer a été littéralement théâtralisée avec brio par Franck MAS, qui a "incarné" cette lecture au rythme décomposé, aux phrases vibrantes et parfois douloureuses comme le sont les pensées de son personnage…Après un silence salvateur pour notre lecteur, qui avait besoin de recouvrer une certaine distance au livre, tout le monde s'est exprimé à cœur ouvert sur un sujet difficile (Alzheimer) qui finalement résonne en chacun de nous par nos expériences personnelles. Plus de légèreté et de gaieté ont suivi la lecture, autour de l'auberge espagnole.



A la médiathèque *(Joëlle et Babette)*



Ouverte en fanfare il y a presque 6 mois et forte de ses 16 bénévoles, la Médiathèque a pris son rythme de croisière proposant des après-midi jeux une fois par mois (les voisins nous fournissent les chaises supplémentaires tant l'activité est appréciée).

L'atelier masque de carnaval a rencontré un vive succès, une bonne trentaine d'enfants étaient présents.

Un cycle de séances de poterie (RAKU) est en cours.

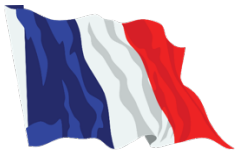
Des expositions d'artistes Tauriciens (Mme Tonon et Mme Eblé) sont à admirer régulièrement.

L'équipe des bénévoles sera toujours ravie d'accueillir les lecteurs dont le nombre ne cesse de s'accroître (aujourd'hui plus de 120 inscrits)

Un programme des animations est distribué tous les trimestres dans vos boîtes aux lettres. A retrouver également sur le site internet de la commune au lien suivant <https://www.saintethorette.fr/?q=bibliothèque>

Laissons parlez les Tauriciens

Commémoration du 8 mai *(Laurent)*



Mercredi 8 mai, départ du défilé devant la mairie puis à 11 h, dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Les p'tites mains *(Nadine)*

Retrouvez l'équipe des petites mains **un mardi sur deux de 17h à 19h à la salle des fêtes** (hors vacances scolaires) pour donner libre court à votre création : patchwork, couture, créations manuelles, etc. Animé par Françoise TONON et Viviane TORTAY, le groupe s'étoffe régulièrement ! (Ouvert aux adhérents de l'Assotaulo, l'adhésion étant de 5€ par an).

Les p'tits pieds *(Laurent)*

L'AssoTauLo et ses "petits pieds" vous proposent, **tous les lundis à 9h, une marche au départ de la salle des fêtes** pour découvrir les sentiers de Sainte-Thorette et ses environs. Pour tout niveau, les marches s'organisent et se renouvellent chaque lundi en fonction des participants. (Ouvert aux adhérents de l'Assotaulo, l'adhésion étant de 5€ par an).



Sortie Laser Quest *(Laurent)*

Proposée par l'Assotaulo, **le 18 avril**, aux jeunes de 12 à 17 ans. Départ 15h de la médiathèque. Goûter au retour. Pour bénéficier de la gratuité de cette sortie, vous devez prendre une « carte famille » d'adhésion à l'association de 5€.

Inscription à la médiathèque aux horaires d'ouverture ou au 02 48 57 38 22 ou 02 48 57 17 80.



Portes ouvertes ABUL *(Michel)*



L'ABUL, association Berrichonne d'Ultra Leger vous invite le samedi 25 mai 2019 à ses portes ouvertes. A cette occasion, un tarif réduit vous sera proposé. Ouverture des vols de 9h30 à 19h30. 12h vin d'honneur. Restauration légère possible sur place. Nous vous invitons cordialement à cette journée durant laquelle vous pourrez découvrir Sainte-Thorette et la vallée du Cher vus d'en haut. Sensations garanties.

Pâques, chasse aux œufs *(Gaël et Amandine)*

Organisé par la municipalité, **mercredi 17 avril 2019**

- 14h-15h30 : fabrication de paniers de pâques à la médiathèque
- 15h30-17h : la municipalité organise une chasse aux œufs au terrain de sport.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte



Etonnante balade *(Olivier et Sylvie)*



Organisée par l'Assotaulo, cette année l'Etonnante Balade se déroulera le samedi 8 Juin sur le thème

« Marionnettes et Pantins »

Contes, spectacle, exposition, improvisations, dégustations pour faire rêver petits et grands aux détours des chemins et des bois. Au cours de cette étonnante balade, vous irez de surprise en surprise. Après avoir été épaté par une exposition de marionnettes hors du commun, présentée par la compagnie "Les anges au plafond" qui vous fera découvrir des marionnettes du monde entier, vous partirez en balade. Au travers de la forêt des conteurs vous ferons partager des histoires surprenantes, la compagnie "l'air du temps" vous présentera un spectacle de marionnettes qui ravira aussi bien les enfants que les parents. Des dégustations de produits locaux vous seront proposées sur le parcours et pour terminer la compagnie "l'Effetartard" vous improvisera différentes scènes amusantes et enjouées. Vous pourrez également vous restaurer sur place. RDV le 8 juin 2019 à la salle municipale de Sainte-Thorette à partir de 17h30. "Qu'on se le dise ! "

Troc de plants *(Maryse)*



L'association « Groupe décors et embellissement » vous propose un Troc Plantes, le **14 avril de 9h à 12h, place de la mairie à Preuilly**. Vous pourrez troquer ou simplement venir chercher une ou plusieurs plantes qui vous intéressent.

Calendrier

Tous les lundis 9h :
Salle des fêtes
Les p'tits pieds

1 mardi sur 2 hors vacances 17h-19h:
Salle des fêtes
Les p'tites mains

Du 06/04 au 23/04 :
Vacances de Pâques

Dimanche 14 avril de 9h à 12h :
Place de la mairie, Preuilly
Troc de plants

Mercredi 17 avril 14h :
Médiathèque
Animation Œufs de Pâques

Jeudi 18 avril :
Sortie Laser Quest

Mercredi 8 mai:
Commémoration du 8 mai

Samedi 25 mai 9h30-19h30:
Portes ouvertes ABUL

Samedi 8 juin 17h30 :
Salle des fêtes
Etonnante balade

Retrouver toutes les dates des rendez-vous Tauriciens sur www.saintethorette.fr